

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2024-070

PUBLIÉ LE 7 MAI 2024

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2024-05-07-00003 - AP instituant la commission de contrôle de opérations de vote de la ville d'Auch (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers / Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques

32-2024-05-07-00001 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Julie DAVID, directrice de cabinet du préfet du Gers le lundi 13 mai 2024, de 0h à 24 h (1 page)

Page 6

Préfecture du Gers

32-2024-05-07-00003

AP instituant la commission de contrôle de
opérations de vote de la ville d'Auch

**ELECTIONS EUROPEENNES
du 9 juin 2024**

ARRÊTÉ
instituant
la commission de contrôle des opérations de vote
de la ville d'AUCH

LE PRÉFET,
Chevalier de l'ordre national du mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles L.85-1 et R.93-1 à 3 ;

Vu le décret no 2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

Vu l'ordonnance n°66/2024 en date du 22 avril 2024 du premier président de la Cour d'Appel d'Agen ;

Vu l'ordonnance modificative n°79/2024 en date du 6 mai 2024 du premier président de la Cour d'Appel d'Agen ;

Vu les désignations proposées par les services concernés ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Gers ;

ARRÊTÉ

Article 1 -

A l'occasion des élections européennes du 9 juin 2024, est instituée la commission de contrôle des opérations de vote pour la ville d'AUCH, composée comme suit :

↳ **Président** : - M. Gauthier MERELLE, juge des enfants au tribunal judiciaire d'Auch
Suppléante : - Mme Alexa MONFURT, juge des enfants au tribunal judiciaire d'Auch

↳ **Membres** : - M. Philippe MORANT, avocat au barreau d'Auch, bâtonnier de l'ordre des avocats
- Mme Dominique SANCHEZ, fonctionnaire désigné par le préfet,

Le secrétariat est assuré par le fonctionnaire de préfecture désigné par le préfet.

Article 2 -

La commission siège au tribunal judiciaire d'Auch et se réunit à la demande de son président.

Son ressort territorial s'étend sur l'ensemble des seize bureaux de vote de la ville d'Auch, commune de plus de 20 000 habitants.

La commission sera installée au plus tard le mercredi 5 juin 2024.

Article 3 -

La commission est chargée de :

- vérifier la régularité de la composition des bureaux de vote, ainsi que celle des opérations de vote, du dépouillement des bulletins, du dénombrement des suffrages,
- de garantir aux électeurs ainsi qu'aux candidats en présence le libre exercice de leurs droits.

Les membres de la commission ont accès à tout moment aux bureaux de vote. Le maire et les présidents de bureaux de vote sont tenus de leur fournir tous les renseignements et de communiquer tous les documents nécessaires à l'exercice de leur fonction.

A l'issue du scrutin, la commission dresse, s'il y a lieu, un rapport qui est joint à l'exemplaire du procès-verbal de la commission départementale de recensement des votes.

Article 4 -

La commission peut s'adjoindre des délégués, choisis parmi les électeurs du département, munis d'un titre signé de son président, qui garantit les droits attachés à leur qualité et fixe leur mission.

Les délégués ont accès aux bureaux de vote dans les mêmes conditions que les membres de la commission. Ils peuvent exiger l'inscription de toutes observations au procès-verbal.

Un même délégué peut exercer sa mission dans plusieurs bureaux de vote.

Le président de la commission notifie la désignation des délégués aux présidents des bureaux de vote intéressés avant l'ouverture du scrutin.

Article 5 -

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Gers, Mme et M. les présidents de la commission de contrôle des opérations de vote de la ville d'Auch, M. le Maire d'Auch, Mmes et MM. les présidents des bureaux de vote sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Auch, le 07 MAI 2024

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général



Jean-Sébastien BOUCARD

Préfecture du Gers

32-2024-05-07-00001

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Mme Julie DAVID, directrice de cabinet du préfet du Gers le lundi 13 mai 2024, de 0h à 24 h



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

ARRÊTÉ n°
Accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Madame Julie DAVID,
Directrice de cabinet du préfet du Gers
le lundi 13 mai 2024 de 0h00 à 24h00

Le Préfet du Gers
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Laurent CARRIÉ, préfet du Gers ;

VU le décret du 15 décembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU le décret du 21 octobre 2022 nommant Mme Julie DAVID, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2017 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers ;

VU la circulaire du 28 mars 2017 relative aux règles applicables en matière de délégation de signature des préfets ;

Considérant l'absence simultanée de M. Laurent CARRIÉ, préfet du Gers et de M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture du Gers, le lundi 13 mai 2024 de 0h00 à 24h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : Mme Julie DAVID, directrice de cabinet du préfet du Gers, est chargée de la suppléance des fonctions préfectorales le lundi 13 mai 2024 de 0h00 à 24h00.

ARTICLE 2 : M le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 07 mai 2024

Le Préfet,

Laurent CARRIÉ



3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH
Tél : 05 62 61 44.00
www.gers.gouv.fr